

DELIBERATION N° 80/53 : CRECHE FAMILIALE/EXAMEN DES STATUTS

Madame FRESSON, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales, donne lecture à l'Assemblée des projets de statuts qui vont régir la crèche familiale. Ils sont au nombre de trois :

- le 1er projet concerne le règlement intérieur de la crèche familiale et définit notamment le rôle de chacun,
- le second projet traite du règlement concernant les assistantes maternelles ; son but est d'assurer dans les meilleures conditions l'accueil et la garde des enfants placés chez l'assistante maternelle tout en attirant son attention sur ses responsabilités. Il définit également les relations de travail entre la Directrice, responsable de la crèche familiale, et les assistantes maternelles,
- le troisième projet concerne les parents : leur rôle ainsi que les tarifs applicables. Certains cas particuliers y sont évoqués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- adopte les 3 projets de règlement fixant les statuts de la crèche familiale de LUDRES, dont un exemplaire est joint en annexe.